



Édito

Incendies : à quand la transparence complète ?

Jeudi 8 avril 2021, les habitants abonnés au système d'alerte « risques industriels et naturels » mis en place par la Métropole de Rouen recevaient un SMS d'alerte concernant un important dégagement de fumée lié à un incendie au sein d'une entreprise stockant de la peinture à Petit-Quevilly. Si le système a le mérite d'exister, force est de constater qu'il reste quasi impossible de savoir, pourquoi le feu a pris dans cette entreprise, ce qui a brûlé et les risques pour la santé des riverains comme des pompiers qui ont pu inhaler les fumées ! Aucun communiqué n'est disponible sur le site de la Préfecture et aucune information relative à l'incendie ne figure sur le site de la Métropole. Seule Atmo Normandie, chargé de la surveillance de l'air a indiqué le jour même que « Le SDIS76 a effectué des prélèvements d'air au cours de cet incendie à l'aide de matériel mis à disposition par Atmo Normandie. Ces prélèvements vont permettre de réaliser une analyse différée de qualité de l'air. » Pourtant, il reste impossible de trouver les résultats. Dix-neuf mois après l'incendie de Lubrizol, il reste beaucoup à faire pour que la transparence soit une réalité !

Avril 2021

On reparle (encore) des ammonitrates

LE 21 MARS, UN INCENDIE S'EST DÉCLARÉ DANS UNE FERME À MONT-CAUVAIRE. PROBLÈME, LES BÂTIMENTS AGRICOLES RENFERMAIENT, EN PLUS DU FOURRAGE, ENTRE 30 ET 35 TONNES D'AMMONITRATE, UN PRODUIT EN CAUSE DANS DE NOMBREUSES EXPLOSIONS MEURTRIÈRES (BEYROUTH, TOULOUSE...).

LA FRANCE EST LA PREMIÈRE UTILISATRICE EN EUROPE ET LA DEUXIÈME DANS LE MONDE DE CET ENGRAIS AZOTÉ. PAS ÉTONNANT ALORS QUE LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE SE VEUILLE RASSURANT : « LE NITRATE D'AMMONIUM, MÊME TRÈS CONCENTRÉ, N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME UN EXPLOSIF MAIS SEULEMENT COMME UN EXPLOSIF OCCASIONNEL (...) PAR EXEMPLE QUAND L'ENGRAIS EST CONTAMINÉ PAR DES MATIÈRES INCOMPATIBLES ».

EN GROS, ÇA N'EST PAS UN EXPLOSIF, MAIS ÇA EXPLOSE QUAND MÊME ! EN EFFET, LA COMBINAISON D'UNE FORTE CHALEUR - PAR EXEMPLE PROVOQUÉE PAR UN INCENDIE - ET DE LA PRÉSENCE DE MATIÈRE ORGANIQUE - CE QUI PEUT TOUJOURS ARRIVER EN PARTICULIER DANS UNE FERME - CRÉE LES CONDITIONS D'UNE EXPLOSION. POURTANT UNE GRANDE PARTIE DES STOCKAGES D'AMMONITRATES, CEUX QUI SONT INFÉRIEURS À 250 TONNES, ÉCHAPPENT AU CONTRÔLE CAR ILS NE SONT PAS SOUMIS À DÉCLARATION.

AU-DELÀ DU RISQUE BIEN RÉEL D'EXPLOSION, L'AMMONITRATE POSE LA QUESTION DE DE L'UTILITÉ SOCIALE DE SA PRODUCTION, INDISSOCIABLE DU MODÈLE PRODUCTIVISTE DE L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE. SI CELLE-CI EST RESPONSABLE DE 21 À 37% DU TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES ET DE 82% DES ÉMISSIONS DE PROTOXYDES D'AZOTE (UN GAZ À EFFET DE SERRE 300 FOIS PLUS PUISSANT QUE LE CO₂) C'EST TOUT PARTICULIÈREMENT À CAUSE DES ENGRAIS AZOTÉS. POURTANT LA LOI CLIMAT A BALAYÉ LA PROPOSITION DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT QUI VISAIT À EN RÉDUIRE L'UTILISATION !

DEUX ANS APRÈS L'INCENDIE DE NOTRE-DAME DE PARIS : LE PLOMB MENACE TOUJOURS TRAVAILLEURS ET RIVERAINS

Deux ans après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, Macron s'est rendu sur place sous l'œil des caméras. Son seul objectif : que les cérémonies religieuses puissent reprendre. Le président n'a pas eu un mot sur la contamination du site au plomb ! Malgré le fait que le plomb soit un toxique redoutable, entre autres pour les reins et le système cardio-vasculaire, et surtout neurotoxique, reprotoxique et cancérigène, même à très faible dose, le gouvernement a refusé la mise d'un confinement du chantier dans sa globalité. Résultat, le chantier a entraîné une recontamination chronique permanente du parvis et du pourtour de Notre-Dame. Début 2020, les moyennes hebdomadaires pouvaient atteindre 60 fois la valeur de référence de 1000 µg/m², valeur qui justifie des opérations de nettoyage. Selon le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), cette valeur aurait même dû être abaissée depuis plus de dix ans. Sur l'île de la cité, aucune décontamination n'a été faite au-delà du périmètre de la partie du parvis recouverte d'une résine. Riverains et travailleurs vivent et travaillent toujours sur des espaces pollués.

En juillet 2019, l'ANSES s'était prononcée pour un abaissement drastique des normes en vigueur pour les travailleurs. A ce jour, ces préconisations n'ont toujours pas été adoptées comme normes dans le Code du travail, ce qui veut dire une exposition professionnelle au plomb constamment dangereuse pour les travailleurs.

Reconstruire Notre Dame avec du plomb ?

Alors que l'attention des parisiens était accaparée par la pandémie COVID-19, le gouvernement s'est prononcé pour une reconstruction de la cathédrale « à l'identique », c'est-à-dire avec du bois et du plomb, en dépit de nombreux avis contraires. Parmi ces derniers, citons le Haut Conseil de la Santé Publique, qui s'est prononcé « pour l'interdiction de l'utilisation du plomb laminé », c'est-à-dire le procédé qui consiste à disposer ces feuilles de plomb sur les toitures, comme ce fut le cas sur la toiture et sur la flèche de Notre-Dame. Ces feuilles de plomb se sont désagrégées en poussière pendant l'incendie le 15 avril 2019.

Le collectif unitaire LUBRIZOL est solidaire du combat menée par le collectif ND de Paris, ensemble nous serons plus forts contre ceux qui jouent avec notre santé !

Extraits de la lettre ouverte du Collectif unitaire Lubrizol aux collectivités locales

« Un an et demi après la catastrophe de Lubrizol, il est urgent de mettre en place deux registres de morbidité relatifs aux cancers généraux, l'autre aux malformations congénitales. (...)

Nous nous adressons publiquement aux responsables que vous êtes, élus de nos communes, métropole, département et régions concernés par l'incendie de l'usine et son impact sur les populations qui vivent dans votre secteur. (...).

Vous le savez, le combat pour savoir ce qui s'est passé ce 26 septembre 2019, les conséquences sanitaires et environnementales, ne fait que commencer. (...)

Dans les années et décennies qui viennent, nous savons que des maladies (cancers et malformations, notamment), dues à la pollution générée par cet incendie se développeront. Nous avons le droit de savoir. Il s'agit, dans l'intérêt de tous, que ces atteintes ne soient pas passées sous silence, mises sur le dos d'une mauvaise hygiène de vie des habitants ou de conditions sociales défavorables.

Il faut pouvoir tester, tracer et soigner le plus précocement possible.

Dans ses recommandations, le rapport du Sénat préconise le fait « d'Ouvrir, à l'échelle du département de la Seine-Maritime, deux registres de morbidité, l'un relatif aux cancers généraux, l'autre aux malformations congénitales » (<http://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-480-1-notice.html>) (...)

Pour suivre ces recommandations, il faut ouvrir immédiatement un registre des cancers et un registre des malformations. Ceux-ci ont pour but de faire l'inventaire, de répertorier et permettre une prise en charge précoce et collective des maladies.

(...) Vous devez agir pour prévenir cette situation et détecter précocement des maladies aux conséquences dramatiques ! Face au refus du Ministère de la Santé, de Santé Publique France, de la préfecture et de l'ARS, il appartient aux collectivités territoriales de mettre en œuvre ces deux registres de morbidité.

CONTACTS

PÉTROLETTE

PETROLETTE76@PROTONMAIL.COM

COLLECTIF UNITAIRE LUBRIZOL

VERITE.JUSTICE.LUBRIZOL@PROTONMAIL.COM

Si vous souhaitez témoigner sur des problèmes médicaux ou des problèmes vétérinaires qui pourraient être liés à l'incendie de Lubrizol/Normandie Logistique,

écrivez à :

verite.justice.lubrizol@protonmail.com

Ont participé à ce numero :

Marie Darouen,

Gérald Le Corre,

Alissa Thor,

Christine Poupin

Photos : @A.Christ